



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNE DE MÈZE POUR LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT CONCHYLICOLE DU MOURRE BLANC

Une participation du public par voie électronique est organisée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Mèze pour le projet de dragages d'entretien du port conchylicole du Mourre Blanc.

La participation du public par voie électronique aura lieu du **mardi 25 avril 2023 au vendredi 26 mai 2023 inclus**.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- sur le site internet de la préfecture de l'Hérault :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedures-en-cours>

- à la DREAL Occitanie, auprès de la direction écologie, 520 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier, sur rendez-vous par téléphone au 04 34 46 65 15.

Les observations et propositions du public seront déposées par voie électronique pendant la durée de la consultation à l'adresse suivante :

enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Ces observations et propositions seront consultables pendant toute la durée de la participation à l'adresse internet susmentionnée. Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou qui seront formulées après le 26 mai 2023 ne sont pas prises en considération.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Mèze, Direction des Services Techniques / Système d'Information, Hôtel de Ville, Place Aristide Briand 34140 MEZE ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@ville-meze.fr

A l'issue de cette consultation, le préfet de l'Hérault, autorité compétente, statuera sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté préfectoral.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, sera publiée durant une durée minimale de 3 mois, sur le site internet de la préfecture de l'Hérault :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedures-en-cours>